

# DÉLIBÉRATION n° CA-05-07-2024-04 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 5 juillet 2024

Tarifs et subventions

## Le Conseil d'administration

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-3-IV-2, L. 719-4 et R. 719-51 à R. 719-112 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 175 à 177 ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers, notamment leur article 33-3° ;
- Vu les documents adressés au conseil d'administration ;
- Vu les propositions présentées en conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

**ADOPTE**

### Article 1<sup>er</sup> : Subventions

Les subventions sont approuvées, conformément aux pièces annexées à la présente délibération.

### Article 2 : Aides pécuniaires, bourses, mobilités, gratification

Les aides pécuniaires, bourses, mobilités et gratification sont approuvées, conformément aux pièces annexées à la présente délibération.

### Article 3 : Dons

Les dons sont approuvés, conformément aux pièces annexées à la présente délibération.

### Article 4 : Prix

Les remises de prix sont approuvées, conformément aux pièces annexées à la présente délibération.

### Article 5 : Tarification formation 2024/2025

Les tarifs des formations locales 2024/2025, de l'EAD et de la FI/FC 2024/2025 sont approuvés, conformément aux pièces annexées à la présente délibération.

### Article 6 : Tarifs

Les tarifs sont approuvés, conformément aux pièces annexées à la présente délibération.

### Article 7 : Tarifs colloques, événements et dérogations hébergements

Les tarifs d'inscription à des colloques, à des événements et les dérogations d'hébergements sont approuvés, conformément aux pièces annexées à la présente délibération.

### Article 8 : Décompte des voix

La présente délibération et ses annexes sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 5 juillet 2024  
La Présidente de l'université de Poitiers,  
Présidente du Conseil d'administration,

**Virginie LAVAL**

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.  
Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.  
Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)  
Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.



# UNIVERSITE DE POITIERS

## Conseil d'Administration du 5 juillet 2024

### ➤ SUBVENTIONS

- U03 : IPAG
- U07 : IAE
- U41 : Pôle Vie de Campus – FSDIE

### ➤ AIDES PECUNIAIRES – BOURSES – MOBILITES – Gratification

- U06 : UFR SHA
- U07 : IAE

### ➤ DONS

- U20 : IUT de Poitiers
- U30 : UFR Médecine - Pharmacie

### ➤ PRIX

- U07 : IAE
- U30 : UFR Médecine - Pharmacie

### ➤ AUTRES : Tarification formation 2024/2025

- U40 : Pôle FRE - **tarifs formations locales 2024/2025**
- U07 : IAE - **tarifs EAD et FI/FC 2024/2025**

### ➤ TARIFS

- U01 : UFR Droit
- U23 : IUT d'Angoulême
- U65 : UIA

### ➤ TARIFS COLLOQUES, EVENEMENTS ET DEROGATIONS HEBERGEMENTS

- U06 : UFR SHA



# UNIVERSITE DE POITIERS

## Conseil d'Administration du 5 juillet 2024

### Subventions

- U03 : IPAG
- U07 : IAE
- U41 : Pôle Vie de Campus – FSDIE

Composante	Désignation et activité principale de l'organisme demandeur	Objet de la demande de subvention	Budget prévisionnel de l'opération	Subventions obtenues les années précédentes			Montant sollicité par l'association	Montant validé par la composante ou le service	Commission d'étude	Vote du CA
				2021	2022	2023			Avis	
U03 - IPAG	Association Etudiante ADAGE	Subventions au titre du fonctionnement pour la rentrée universitaire 2024-2025 et pour la remise des diplômes du 08/11/2024	1 407,59 €	-	4 100,00	4 300,00	2 000,00 €	2 000,00 €	favorable	
U07 - IAE	CELL'IE	Week end intégration	930,00 €		-		240,00 €	240,00 €	favorable	
U07 - IAE	CELL'IE	Divers événements	1 280,00 €	1 032,76	-	1 000,00	1 280,00 €	560,00 €	favorable	
U07 - IAE	NAYT'S BDE	Semaine d'intégration des L3	5 251,38 €				4 300,00 €	500,00 €	favorable	
U07 - IAE	BDE	Week-end d'intégration : 80 participants	10 200,00 €				5 000,00 €	3 000,00 €	favorable	
U07 - IAE	CGAO	Promouvoir le master avec la rencontre de professionnels - visite d'entreprises	1 300,00 €				1 200,00 €	1 200,00 €	favorable	
U41 - FSDIE	RADIO PULSAR	MARATHON DU PODCAST	900,00 €				350,00 €	350,00 €	favorable	
U41 - FSDIE	ASSOCIATION DES ETUDIANTS MAHOAIS	JOURNEE DE DECOUVERTE DES TERRITOIRES D'OUTRE MER	5 706,35 €				805,00 €	805,00 €	favorable	

sante	Désignation et	Objet de la demande de	Budget	Subventions obtenues les années précédentes			Montant sollicité par	Montant validé par la	Commission d'étude	
U41 - FSDIE	ASSOCIATION FEDERATIVES DES ETUDIANTS PICTO CHARENTAIS	JEUX'LYMPIADES	7 550,00 €				2 600,00 €	2 600,00 €	favorable	
U41 - FSDIE	ESN POITIERS	WELCOME MONT S1	1 447,63 €				330,00 €	330,00 €	favorable	
U41 - FSDIE	LA COMPAGNIE DU MOUTON JAUNE	DES SONS DANS L'DES CORPS	26 640,00 €				6 000,00 €	6 000,00 €	favorable	
U41 - FSDIE	ASSOCIATION LUSOMUNDO	FESTIVAL D'AUTOMNE PICTALUSA 2024	28 890,00 €				4 500,00 €	4 500,00 €	favorable	
U41 - FSDIE	ASSOCIATION POUR LES ETUDIANTS EN ORTHOPHONIE DE POITIERS	OUVERTURE DE LA SEMAINE DE LA SENSIBILISATION DE FNEO AU HANDICAP	2 665,42 €				1 000,00 €	1 000,00 €	favorable	
U41 - FSDIE	ASSOCIATION DES ETUDIANTS DE CHATELLERAULT	COLOR CAMPUS	4 484,00 €				1 000,00 €	1 000,00 €	favorable	
<b>TOTAL</b>							<b>30 605,00 €</b>	<b>24 085,00 €</b>		



**UNIVERSITE DE POITIERS**

**Conseil d'Administration  
du 5 juillet 2024**

**AIDES PECUNIAIRES – BOURSES -  
MOBILITES**

➤ U06 : UFR SHA

➤ U07 : IAE

5  
CA du ~~X~~ juillet 2024

## Demande de versement d'une aide pécuniaire

Le département de Musicologie rattaché à l'UFR SHA, représenté par M. Benoît Aubigny, Directeur du département, demande au Conseil d'Administration de l'Université de Poitiers, son accord pour verser les aides pécuniaires suivantes :

**Bénéficiaire 1 :** MARTIN Louise, étudiante du master Musicologie (M1)

**Montant :** 230,40 € (deux cent trente euros quarante centimes)

**Coordonnées financières :** U06C05 / 06CC06 / FG / D102 / NA

**Bénéficiaire 2 :** SENE Thomas, étudiant du master Musicologie (M1)

**Montant :** 227,40€ (deux cent vingt-sept euros quarante centimes)

**Coordonnées financières :** U06C05 / 06CC06 / FG / D102 / NA

Ces aides pécuniaires permettront de rembourser les déplacements de ces étudiants dans le cas de séminaires du master musicologie Poitiers-Tours qui ont eu lieu à Tours.

Poitiers, le 10/06/2024

Signature Direction de département,

Benoît Aubigny



# Conseil d'Administration

## IAE

### du 11 avril 2024

## Demande de budget

Aides financières pour les étudiants

à distance de l'IAE de Poitiers

Demande au conseil d'administration de voter un budget de 50 000 € pour des aides financières IAE – étudiants à distance – pour l'année 2024-2025 selon les principes votés en CA de l'UP du 5 mai 2023

A Poitiers, le 20 mars 2024

Benjamin DREVETON

Directeur de l'IAE





# UNIVERSITE DE POITIERS

## Conseil d'Administration du 5 juillet 2024

### DONS

- U20 : IUT de Poitiers
- U30 : UFR Médecine - Pharmacie

**SITE DE POITIERS**

14 allée Jean Monnet  
Bât. C8 - TSA 41114  
86073 POITIERS Cedex 9  
Tél. 05 49 45 34 00  
Fax 05 49 45 34 65  
<http://iutp.univ-poitiers.fr>

5  
**CA du 8 juillet 2024**

**Proposition de don**

Le directeur de l'IUT de Poitiers-Niort-Châtellerault demande aux membres du conseil d'administration de l'Université de Poitiers leur accord pour recevoir un don en nature d'une valeur de 20 000 € de la part de l'entreprise REEL SAS, sise 16 rue du Sénégal, 17 000 LA ROCHELLE.

Ce don consiste en 1 armoire électrique permettant la simulation de charge/décharge avec volant d'inertie, destinée à l'activité de formation du département Génie électrique et informatique industrielle.

Le directeur de l'IUT  
de Poitiers-Niort-Châtellerault

  
Laurent MILLAND

## CONVENTION DE CESSIION DE BIEN A TITRE GRACIEUX

Entre d'une part,

**L'UNIVERSITE DE POITIERS,**

Etablissement Public à caractère Scientifique et Culturel et Professionnel, N° SIRET 198 608 564 00375 code APE 803Z, dont le siège est 15, rue Hôtel Dieu 86073 POITIERS cedex 9, représentée par sa Présidente, madame Virginie LAVAL, et assistée par monsieur **Laurent MILLAND, directeur de l'Institut Universitaire de Technologie de Poitiers-Niort-Châtellerault** (désigné l'IUT),

Et d'autre part,

**REEL S.A.S.**, 16 rue du Sénégal 17 000 LA ROCHELLE représentée par son Directeur de Division, Monsieur **Eric HERBAULT, ci-après désigné REEL**

**Ci-après mutuellement désignées les Parties.**

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L3212-2,

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de fixer les modalités par lesquelles REEL cède à titre gracieux du matériel professionnel au bénéfice de l'IUT.

Cette cession de matériel constitue un transfert de propriété pleine et entière au profit de l'IUT.

**Article 2: DESCRIPTION DU MATERIEL CÉDÉ**

Le matériel cédé est:

Une armoire permettant la simulation de charge/décharge avec volant d'inertie dont le descriptif est donné en Annexe 1.

La valeur vénale du matériel cédé, qui tient compte de l'amortissement s'agissant d'un bien figurant dans un compte d'immobilisation, est établie par REEL à la date de la présente convention.

Cette valeur vénale est établie à 20 k€.

**Article 3 : MODALITES DE RETRAIT ET D'ACHEMINEMENT**

L'IUT se charge d'enlever le matériel cédé et d'en assurer le transport jusqu'à son site de livraison à Poitiers. Les dates et horaires de ce retrait seront établis d'un commun accord entre REEL et l'IUT, une fois la présente convention signée des deux Parties.

Le retrait, le déchargement et l'acheminement jusqu'au lieu final d'implantation s'effectueront aux frais et risques de l'IUT.

## **Article 4 : RESPONSABILITES ET ENGAGEMENTS RECIPROQUES**

### **Article 4.1 : de la part de l'IUT**

L'IUT s'engage à procéder au réemploi du matériel cédé à des fins pédagogiques, au sein des différents départements de formation de l'institut.

L'IUT accepte de recevoir la pleine et entière propriété le matériel cédé en l'état, en procédant à ses frais à toutes vérifications/réparations pouvant s'avérer nécessaires, et renonce à tous recours quels qu'ils soient contre REEL et ses assureurs au titre de cette cession, notamment pour les vices, apparents ou cachés, défauts de comportement ou de structure que pourraient comporter ledit matériel.

L'IUT s'engage par ailleurs à effectuer toute déclaration et paiement de droits pouvant être requis au titre de cette cession, de même qu'à transmettre à REEL le reçu fiscal prévu à l'article 5 ci-dessous.

### **Article 4.2 : de la part du PARTENAIRE**

REEL est dégagée de toute responsabilité vis-à-vis de l'état et de l'usage du matériel cédé.

REEL déclare être titulaire d'une assurance qui couvre tous les accidents qui pourraient survenir jusqu'au retrait du matériel cédé par l'IUT en application de l'article 3 de la présente convention.

### **Article 5 : CONTREPARTIE**

Aucune contrepartie n'est demandée à l'IUT, en dehors de la transmission d'un reçu fiscal à REEL, la cession du matériel à l'IUT s'effectuant à titre gracieux et répondant à un motif d'intérêt général (réutilisation du matériel à des fins pédagogiques).

### **Article 6 : LITIGE- CONTESTATION**

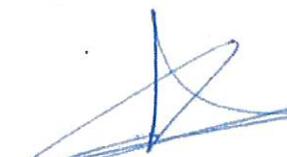
La présente convention prend effet à la date de signature par les deux Parties.

Elle peut être signée en un nombre illimité d'exemplaires et tous ces exemplaires seront réputés constituer un seul et même document. Les exemplaires signés adressés par télécopie ou transmis électroniquement lieront les Parties et ces copies constitueront une preuve recevable de leur existence.

Toute contestation de l'une ou l'autre des parties relatives à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention sera, en cas d'impossibilité de parvenir à une conciliation amiable, soumise à la juridiction des tribunaux compétents.

Pour l'Université de Poitiers,  
Date : 29/4/2024

Signature :

  
Laurent MILLAND,



Directeur de l'IUT de Poitiers-Niort-Châtellerault.

Pour REEL S.A.S.,  
Date :

15/05/2024

Signature :

  
Stephen MILLS  
Eric HERBAULT,

Directeur de Division  
Dep Director

## ANNEXE 1 : DESCRIPTIF DU MATERIEL CEDE

Une armoire électrique sur roulettes de dimension H2200xL1200xP600mm équipée de:

- 1 prise extérieure 400Vac,
- 2 convertisseurs de puissances AC/DC,
- 1 supercapacité de 100VDC,
- 1 résistance de 7.5kW interne,
- 1 moteur asynchrone de 5kW avec masse inertielle,
- 1 alimentation 24Vdc,
- 1 automate programmable Siemens et 1 écran tactile de commande sur porte







Faculté de Médecine et Pharmacie  
de Poitiers

Poitiers, le 27 juin 2024

**Extrait du Conseil de l'UFR médecine et pharmacie du 26 juin 2024**

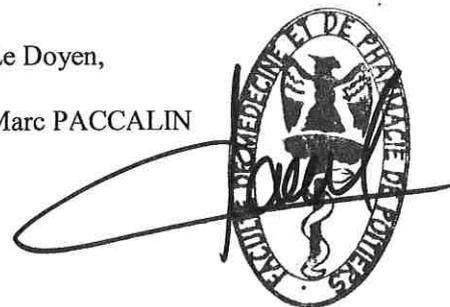
Le Conseil de l'UFR médecine et pharmacie adopte à l'unanimité les dons ci-dessous au profit de l'agent comptable de l'université de Poitiers

**Dons au CDC - Encaissements au 30/05/2024**

Versement	Bénéficiaires	Montant
<b><u>DONS DU CORPS</u></b>		
SWISSLIFE ASSURANCE	Mme AMIOT Micheline	2 006,66 €
SWISSLIFE ASSURANCE	Mme DORETHEE FLEURIOT	1 355,81 €
M. BOBINNEC Alain Laurent	M. BOBINNEC Alain Laurent	500,00 €
M. ou Mme HIVELIN Didier	Mme MARIE Jany	1 000,00 €
		4 862,47 €
<b><u>DONS DU VIVANT</u></b>		
Mme GUINOARD Monique	Mme GUINOARD Monique	20,00 €
M. LEWIS Adrian	M. LEWIS Adrian	200,00 €
Mme WEISMAN Julie	Mme WEISMAN Julie	200,00 €
Mme SAUTEJEAU Suzanne	Mme SAUTEJEAU Suzanne	100,00 €
		520,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>5 382,47 €</b>

Le Doyen,

Marc PACCALIN





# UNIVERSITE DE POITIERS

## Conseil d'Administration du 5 juillet 2024

### PRIX

- U07 : IAE
- U30 : UFR Médecine - Pharmacie

# Conseil d'Administration IAE du 11 avril 2024

## Demande de budget

Prix du meilleur mémoire par mention de M2 pour les étudiants FI et FC de l'IAE de Poitiers (Management, CCA, Finance)

Demande au conseil d'administration de voter un budget de 200 € par mention soit 600 € au total pour l'année 2023-2024.

Ces prix seront attribués à la remise des diplômes fin novembre début décembre 2024.

A Poitiers, le 10 avril 2024

Benjamin DREVETON

Directeur de l'IAE



# Conseil d'Administration IAE du 11 avril 2024

## Demande de budget

Prix du meilleur mémoire par mention de Master 2 pour les étudiants à distance de l'IAE de Poitiers (MAE, Finance, MI, CI, IE, Marketing, GRH)

Demande au conseil d'administration de voter un budget de 200 € par mention soit 1 400 € au total pour l'année 2023-2024.

Ces prix seront attribués à la remise des diplômes fin novembre-début décembre 2024.

A Poitiers, le 20 mars 2024

Benjamin DREVETON

Directeur de l'IAE



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Benjamin Drevetton', written over the printed name and title.





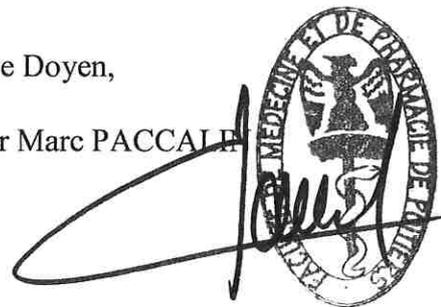
Poitiers, le 27 juin 2024

**Extrait du Conseil d'UFR Médecine et Pharmacie du 26 juin 2024**

Le conseil d'UFR médecine et pharmacie adopte à l'unanimité le prix de thèse de Pharmacie d'un montant de 300 € attribué à Monsieur Romain THEBAUD pour son travail sur « **Stratégies thérapeutiques dans la sclérose latérale amyotrophique : adaptation de l'environnement expérimental d'un modèle de souris transgéniques** ».

Le Doyen,

Pr Marc PACCALE





# UNIVERSITE DE POITIERS

## Conseil d'Administration du 5 juillet 2024

### **AUTRES : Tarifs formations 2024/2025**

#### **Tarifs formations locales 2024/2025**

- U40 : Pôle FRE

#### **Tarifs EAD et FI/FC 2024/2025**

- U07 : IAE

La grille ci-dessous présente les droits d'inscriptions applicables pour l'année universitaires 2024-2025 aux formations suivantes :  
 Les Diplôme d'Université (DU)  
 Les Diplômes inter Université (DIU)  
 Les préparations à l'agrégation  
 Les préparations aux concours

Pour chaque formation locale, un droit d'inscription spécifique sera choisi dans la grille ci-jointe en fonction du public concerné

Un forfait s'ajoute seulement à la formation initiale et cela correspond à :

- a. Un droit d'inscription global (et un seul) pour tous les étudiants en formation initiale
- b. Un droit d'inscription global (et un seul) pour tous les stagiaires en formation continue autofinancée
- c. Un droit d'inscription global (et un seul) pour tous les stagiaires de la formation continue financée par un tiers

ANNEE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Droits d'inscription des formations locales			
FORFAIT (pour chaque inscription en formation initiale)	PUBLIC	DROIT SPECIFIQUE possible au choix (un droit par formation par public), qui s'ajoutera au forfait seulement en formation initiale	Droit d'inscription global
250 €	FI	50,00 €	300,00 €
		100,00 €	350,00 €
		200,00 €	450,00 €
		350,00 €	600,00 €
		500,00 €	750,00 €
		650,00 €	900,00 €
		800,00 €	1 050,00 €
		950,00 €	1 200,00 €
		1 100,00 €	1 350,00 €
		1 250,00 €	1 500,00 €
		1 400,00 €	1 650,00 €
		1 550,00 €	1 800,00 €
		1 700,00 €	1 950,00 €
		1 850,00 €	2 100,00 €
		2 000,00 €	2 250,00 €
		2 200,00 €	2 450,00 €
		2 400,00 €	2 650,00 €
		2 600,00 €	2 850,00 €
		2 800,00 €	3 050,00 €
		3 000,00 €	3 250,00 €
3 200,00 €	3 450,00 €		
3 400,00 €	3 650,00 €		
3 600,00 €	3 850,00 €		
3 800,00 €	4 050,00 €		
4 000,00 €	4 250,00 €		
	FC autofinancée		350,00 €
			450,00 €
			470,00 €
			670,00 €
			750,00 €
			800,00 €
			850,00 €
			900,00 €
			1 000,00 €
			1 050,00 €
			1 100,00 €
			1 150,00 €
			1 170,00 €
			1 350,00 €
			1 400,00 €
		1 500,00 €	
		1 550,00 €	
		1 600,00 €	
		1 650,00 €	
		1 700,00 €	
		1 750,00 €	
		1 800,00 €	
		1 900,00 €	
		2 150,00 €	

		2 250,00 €
		2 400,00 €
		2 650,00 €
		2 900,00 €
		3 150,00 €
		3 400,00 €
		3 650,00 €
		3 900,00 €
		4 150,00 €
		4 400,00 €
		4 650,00 €
		4 900,00 €
		5 150,00 €
		5 400,00 €
		5 650,00 €
		350,00 €
		450,00 €
		470,00 €
		550,00 €
		670,00 €
		750,00 €
		900,00 €
		950,00 €
		1 000,00 €
		1 100,00 €
		1 150,00 €
		1 200,00 €
		1 250,00 €
		1 350,00 €
		1 370,00 €
		1 500,00 €
		1 550,00 €
		1 600,00 €
		1 700,00 €
		1 750,00 €
		1 800,00 €
		1 950,00 €
		2 150,00 €
		2 250,00 €
		2 350,00 €
		2 550,00 €
		2 750,00 €
		3 150,00 €
		3 550,00 €
		3 750,00 €
		3 950,00 €
		4 350,00 €
		4 750,00 €
		5 150,00 €
		5 550,00 €
		5 950,00 €
		6 350,00 €
		6 750,00 €
		7 150,00 €
		7 550,00 €
		7 950,00 €
		8 350,00 €
		8 750,00 €
	FC financée par un tiers	

## Tarifs de la formation professionnelle continue 2024-2025 pour les formations à distance de l'IAE

Date de mise à jour : 03/07/2024

Type de diplôme	Mention	Parcours	Etape libellé long	Montant financement individuel	Montant financement tiers	Montant droits universitaires
Licence LMD	Economie et gestion	Gestion	L3 Economie et Gestion, parcours Gestion (Poitiers)	2 000 €	3 500 €	175 €
Master	Management et administration des entreprises		M2 Management et Administration des Entreprises - EAD	3 000 €	4 100 €	250 €
Master	Management et commerce international		M1 Management et Commerce International - EAD	3 200 €	4 300 €	250 €
Master	Management et commerce international		M2 Management International - EAD	4 000 €	5 100 €	250 €
Master	Management et commerce international		M2 Commerce International - EAD	4 000 €	5 100 €	250 €
Master	Intelligence économique		M2 Intelligence Economique - EAD	4 000 €	5 100 €	250 €
Master	Finance		M1 Finance et Ingénierie Financière - EAD	3 200 €	4 300 €	250 €
Master	Finance		M2 Finance et Ingénierie Financière - EAD	4 000 €	5 100 €	250 €
Master	Gestion des ressources humaines		M2 Gestion des Ressources Humaines - EAD	4 000 €	5 100 €	250 €
Master	Marketing, vente	Marketing et stratégies de marques	M2 Marketing, Vente EAD	4 000 €	5 100 €	250 €

### Tarifs redoublements

Type de diplôme	Critères	Montant de l'année de redoublement	Montant des droits universitaires
Licence LMD	redoublant 3 UE ou moins	500 €	175 €
Licence LMD	redoublant plus de 3 UE	1 000 €	175 €
Master*	mémoire ou 1 UE	1 000 €	250 €
Master*	redoublant 2 UE ou plus	2 000 €	250 €

### Tarifs Modulaire

Type de diplôme	Niveau dans le diplôme	Montant de l'Unité d'Enseignement	Montant des droits universitaires
Licence	L3	300 €	175 €
Master	M1	400 €	250 €
Master	M2	500 €	250 €

\* hors M2 Management et Administration des Entreprises - EAD

## Tarifs de la formation professionnelle continue 2024-2025 pour les formations de l'IAE

Date de mise à jour : 03/07/2024

Type de diplôme	Mention	Parcours	Montant financement individuel	Montant financement tiers	Montant demandeur d'emploi sans financement tiers	Montant droits universitaires
Master	Toutes	tous	4 900 €	6 300 €	2 500 €	250 €

### Tarifs Modulaire

Volume d'heures	Type de diplôme	Montant de l'Unité d'Enseignement	Montant des droits universitaires
De 12h à 24h	Tous	300 €	0 €
De 25h à 30h	Tous	500 €	0 €
De 31h à plus	Tous	1 250 €	0 €

### Contrat de professionnalisation

Type de diplôme	Niveau dans le diplôme	Montant de l'Unité d'Enseignement	Montant des droits universitaires
Master	M1	3 800 €	0 €
Master	M2	5 700 €	0 €

### Redoublement et VAE

Type de diplôme	Critère	Montant de l'Unité d'Enseignement	Montant des droits universitaires
Licence LMD	redoublant	900 €	175 €
Master	redoublant	900 €	250 €
Licence LMD	redoublant mémoire	350 €	175 €
Master	redoublant mémoire	350 €	250 €
Licence LMD	VAE partielle : tarif à l'UE	980 €	175 €
Master	VAE partielle : tarif à l'UE	980 €	250 €



**UNIVERSITE DE POITIERS**

**Conseil d'Administration  
du 5 juillet 2024**

**TARIFS COLLOQUES, EVENEMENTS  
ET DEROGATIONS HEBERGEMENTS**

➤ U06 : UFR SHA

**UNIVERSITE DE POITIERS**  
**VOTE DE TARIFS D'INSCRIPTION A UN COLLOQUE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05/07/2024**

INTITULE DU COLLOQUE :	De l'exclusion à la réconciliation ? La réintégration comme dimension régulatrice des institutions, de l'Antiquité à nos jours
------------------------	--

DATES DU COLLOQUE :	16 - 18 octobre 2024
---------------------	----------------------

UFR SUPPORT DU COLLOQUE :	UFR Sciences Humaines et Art
---------------------------	------------------------------

LABORATOIRE SUPPORT DU COLLOQUE :	CRIHAM
-----------------------------------	--------

**TARIFS D'INSCRIPTION**

Catégorie de participants :	Tarif Unique
Tarif HT :	13,5 euros

Catégorie de participants :	Etudiants, précaires, chômeurs
Tarif HT :	Gratuité



# UNIVERSITE DE POITIERS

## Conseil d'Administration du 5 juillet 2024

### TARIFS

- U01 : UFR Droit
  
- U23 : IUT d'Angoulême
  
- U65 : UIA

UFR	Adopté au CA du	Addi/Supp/Modif A / S / M *	Type d'activité	Nature	Détail	UB Mères		ACTIVITES TAXABLES			Observations et Dégagements
						Prestations Internes	Hors Prestations Internes	H.T. (Montant Titré)	Taux de TVA	TTC (Montant Vendu)	
U01-DROIT		A	FORMATION	IEJ	Tarif d'Inscription à l'examen CRFPA		150,00				
U23 - IUT16		A	PRESTATIONS	Prestation de métrologie pour la société SINEX Industrie	Réalisation d'un contrôle dimensionnel pour 5 pièces sur Machine tridimensionnelle MMT			700,00	20,00%	840,00	
U23 - IUT16		A	PRESTATIONS	Prestation de métrologie pour la société SINEX Industrie	Réalisation d'un contrôle dimensionnel pour 5 pièces sur Machine tridimensionnelle MMT			700,00	20,00%	840,00	
U23 - IUT16		A	PRESTATIONS	Prestation de métrologie pour la société NIDEC PSA EMOTORS	Réalisation d'une prestation de métrologie sur un stator carter goupille et carter stator			675,00	20,00%	810,00	
U23 - IUT16		A	PRESTATIONS	Prestation de métrologie pour la société NIDEC PSA EMOTORS	Réalisation d'une prestation de métrologie sur un rotor magnétisé et son stator			675,00	20,00%	810,00	
U65 - DRInnov UIA		A	FORMATION	UIA Droit d'inscription Ateliers d'Ecriture	Cotisation par auditeur pour avoir accès aux séances de l'atelier d'écriture		96,00			0,00	
U65 - DRInnov UIA		A	FORMATION	UIA Droit d'inscription d'une structure collective type EHPAD	Cotisation par structure pour un nombre d'entrées globales limité à 10. Valable uniquement pour les résidents de l'établissement. Entrée de 2 accompagnateurs gratuites à chaque presences du groupe.		100,00			0,00	

UFR	Adopté au CA du	Addi/Supp/Modif A / S/ M *	Type d'activité	Nature	Détail	UB Mères		ACTIVITES TAXABLES			Observations et Dérogations
						Prestations Internes	Hors Prestations Internes	H.T. (Montant Titré)	Taux de TVA	TTC (Montant Vendu)	
U65 - DRInnov UIA	22/12/2023	M	FORMATION	UIA Droit d'inscription Ateliers Cinéma	Cotisation par auditeur pour avoir accès aux séances de l'atelier cinéma		35,00			0,00	
U65 - DRInnov UIA		M	FORMATION	UIA Droit d'inscription Ateliers d'analyse filmique / cinéma	Cotisation par auditeur pour avoir accès aux séances de l'atelier d'analyse filmique / cinéma		45,00			0,00	
U65 - DRInnov UIA	22/12/2023	M	FORMATION	UIA Droit d'inscription Ateliers Philosophie	Cotisation par auditeur pour avoir accès aux séances des ateliers de philosophie		40,00			0,00	
U65 - DRInnov UIA		M	FORMATION	UIA Droit d'inscription Ateliers Philosophie	Cotisation par auditeur pour avoir accès aux séances des ateliers de philosophie		65,00			0,00	
U65 - DRInnov UIA	22/12/2023	M	FORMATION	UIA Droit d'inscription d'une structure collective type EHPAD	Cotisation par structure pour un nombre d'entrées globales limité à 25. Valable uniquement pour les résidents de l'établissement. Entrée de 2 accompagnateurs gratuites à chaque presences du groupe.		200,00			0,00	
U65 - DRInnov UIA		M	FORMATION	UIA Droit d'inscription d'une personne morale (entreprise, EHPAD, associations...)	Cotisation par structure pour un nombre d'entrées globales limité à 25. Valable uniquement pour les membres de la structure. Entrée de 2 accompagnateurs gratuites à chaque presences d'un groupe nécessitant un accompagnement.		200,00			0,00	